



**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités**

Vu les articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-9 à R. 822-21 du code de l'Education,

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bordeaux (scrutin du 6 au 8 février 2024) ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives ;

Vu les propositions des représentants étudiants titulaires siégeant au conseil d'administration du CROUS de Bordeaux ;

Vu la délibération n° 2021-2094.CP du 13 décembre 2021 du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine désignant ses représentants au conseil d'administration du CROUS de Bordeaux ;

ARRETE

Article 1 : le conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bordeaux est composé comme suit :

a) Représentants de l'Etat choisis au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux nommés par le préfet de région conformément à l'article R822-10 a) du code de l'éducation (6 titulaires – 6 suppléants)

b) Représentants élus des étudiants (7 titulaires – 7 suppléants)

Mme. Siloé SOUCLIER, UNEF- EBM – SGRE : Suppléant, M. Lamine BARRY, UNEF- EBM – SGRE : Pour un CROUS gratuit et écolo !

M. Augustin DUBREUIL, UNEF- EBM – SGRE : Suppléante, Mme Amenan MARAHOUA, UNEF- EBM – SGRE : Pour un CROUS gratuit et écolo !

Mme Zoé MEUNIER, UNEF- EBM – SGRE : Pour un CROUS gratuit et écolo !

Suppléant, M. Nino SABOYA, UNEF- EBM – SGRE : Pour un CROUS gratuit et écolo !

M. Mathys LAFITTE, Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite

Suppléante, Mme Marine GRAFFE, Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite

M. Yanis JAILLET, Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite

Suppléant, Mme Lissa PABLO, Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite

Mme Lise ADJANOHOUN, Inter'Assos : Bouge ton CROUS avec tes assos

Suppléant, M. Etienne BIBLANGUE, Inter'Assos : Bouge ton CROUS avec tes assos

Mme Léonie VIARD, UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles

Suppléant M. Dominique ORGAN, UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles

c) Représentants du personnel (3 titulaires – 3 suppléants)

Personnels ouvriers

M. Sébastien BARTHELEMY, SGEN-CFDT

Suppléant, Mme Nathalie LARROQUE, SGEN-CFDT

M. Jean-Philippe TISAIRE, CGT-CROUS

Suppléant, M. Pascal ROUCHOU, CGT-CROUS

M. Cédric BARDON, FO

Suppléant, M. Youssef BAALI, FO

d) Représentants des établissements d'enseignement supérieur (2 titulaires – 2 suppléants)

M. Olivier PUJOLAR, Vice-président partenariats et territoires de l'université de Bordeaux

Suppléant, M. Christophe BACON, Vice-président formation de l'institut National Polytechnique de Bordeaux

M. Nicolas CHAMP Vice-président du conseil d'administration de l'université Bordeaux Montaigne

Suppléante, Mme Monique LUBY-GAUCHER, Vice-présidente du conseil d'administration de l'université de Pau et des Pays de l'Adour

e) Représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine (1 titulaire – 1 suppléant)

Mme Pascale BOUSQUET-PITT,
Conseillère régionale

M. Baptiste MAURIN, Conseiller régional

**f) Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale
(3 titulaires – 3 suppléants)**

M. Régis LAURAND, Conseiller à la communauté
d'agglomération de Pau-Pyrénées

Suppléante, Mme Pauline ROY LAHORE,
Conseillère à la communauté d'agglomération de
Pau-Pyrénées

Mme Stéphanie ANFRAY, Conseillère à Bordeaux
métropole

Suppléante, Mme Amandine BETES, Conseillère à
Bordeaux métropole

Mme Isabelle ACCOCEBERRY, Conseillère
municipale de la ville de Bordeaux

Suppléante, Mme Charlie DA TOS, Conseillère
municipale de la ville de Bordeaux

g) Personnalités désignées en raison de leurs compétences (4) :

- M. Arnaud VIRRION, Directeur général du CRIJ Nouvelle-Aquitaine
- M. Pierre VEIT, Administrateur de la Banque Alimentaire Bordeaux-Gironde – Responsable du dispositif d'aide alimentaire à l'attention des étudiants

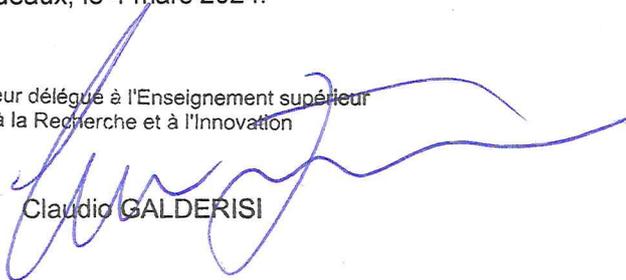
Sur proposition des organisations étudiantes :

- M. Alioune SY, Président de l'association AQAFI (Aquitaine Afrique Initiatives)
- Mme Elisabeth MAGNE, ancienne Vice-Présidente de l'Université de Bordeaux-Montaigne en charge de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelles et maître de conférences en arts

Article 2 : Le Directeur Général du CROUS de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 4 mars 2024.

Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation


Claudio GALDERISI

